

SAINT-HERBLAIN

Bellevue

Lettre infos Chantier

demain

Septembre
2011



« Dans le cadre du Projet de rénovation urbaine de Bellevue, le secteur des Richolets - Clos du Tertre fait l'objet d'une intervention forte.

Résidentialisation des abords d'immeubles d'Habitat 44 et de LNH, construction d'un nouveau

pôle de services publics, création d'un jardin public, aménagement de cheminements piétons-cycles et restructuration de rues sont autant d'opérations qui vont modifier complètement le quartier pour une amélioration du cadre de vie des habitants.

A partir du mois de septembre, en parallèle des résidentialisations d'Habitat 44, les travaux d'aménagement des rues de la Chicotière et d'Arras vont débuter. Viendront ensuite les travaux liés à la création des liaisons douces. A l'image de la rue de Saint-Nazaire, ces aménagements offriront notamment une meilleure sécurité pour les piétons et cyclistes tout en facilitant la circulation et le stationnement au sein de ce secteur.

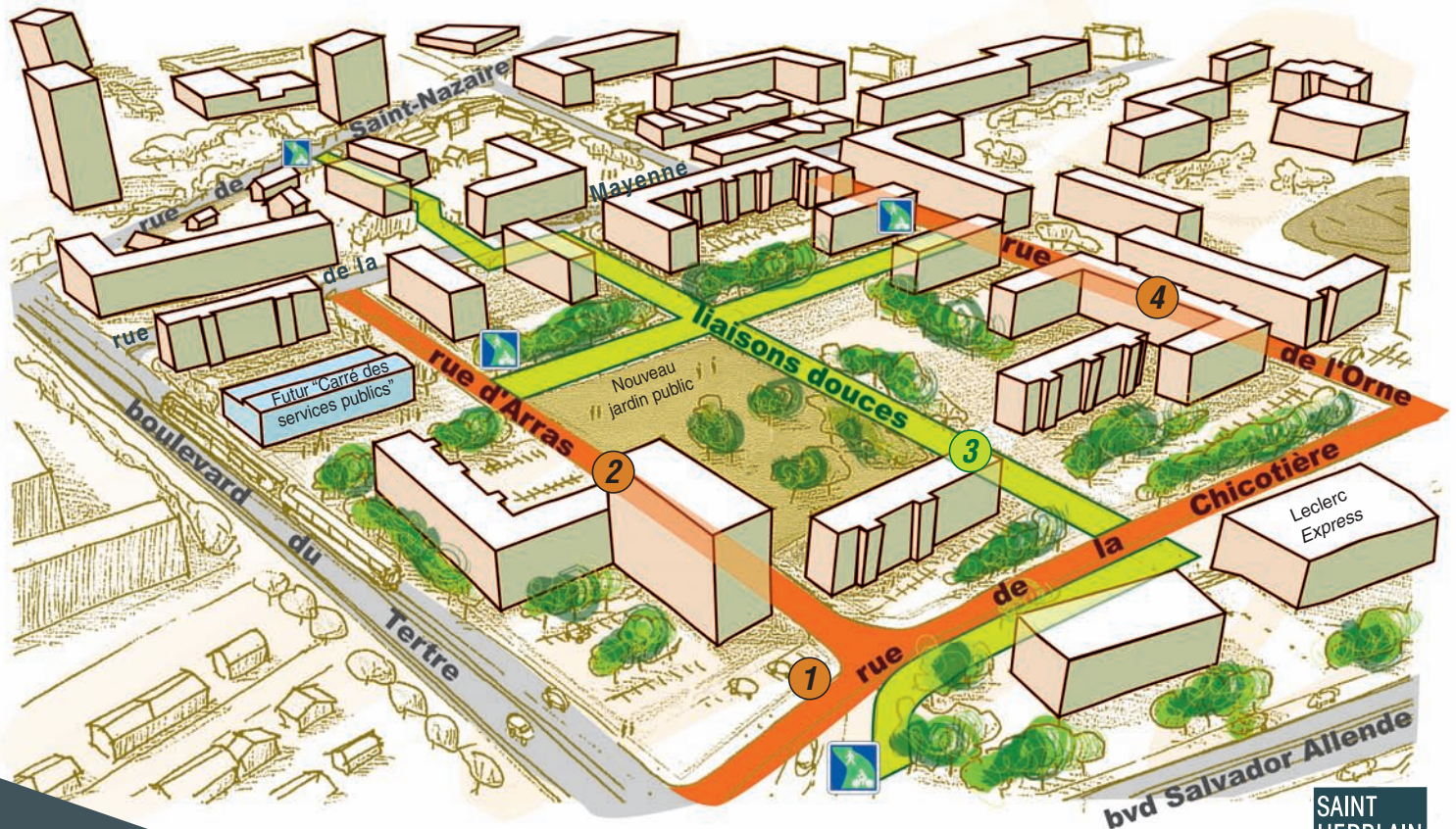
Cette lettre d'information vous détaille les opérations qui seront réalisées par Nantes Métropole au cœur des Richolets. »

Charles Gautier

Maire de Saint-Herblain

Vice-Président de Nantes Métropole

AMÉNAGEMENTS RÉALISÉS PAR NANTES MÉTROPOLE - ILOT DES RICHOLETS/CLOS DU TERTRE



Projet
de rénovation urbaine
de Bellevue



Nantes
Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

SAINT
HERBLAIN

Le secteur de l'îlot des Richolets - Clos du Tertre est un lieu de vie important, bien desservi par le tramway, qui regroupe de nombreux logements collectifs et des commerces. Néanmoins, son organisation comporte des dysfonctionnements : stationnement insuffisant, peu visible et illicite ; voies en impasse ; espaces publics et privés imbriqués et dégradés ; gestion quotidienne difficile ; problèmes de sécurité et de tranquillité publique...



Rue de la Chicotière avant travaux

C'est pourquoi, dans le cadre du Projet de rénovation urbaine de Bellevue, Nantes Métropole démarre, dès la rentrée, l'aménagement de nouveaux espaces publics qui permettront de :

- désenclaver et faciliter la desserte de l'îlot tout en supprimant les zones d'insécurité.
- ouvrir l'îlot à tous et favoriser de nouvelles pratiques en matière de déplacements en créant des cheminements pour les piétons et cyclistes sécurisés et accessibles.

LE PROGRAMME DE L'OPÉRATION :

1 • Réaménagement de la rue de la Chicotière de septembre 2011 à février 2012 :

- déplacement de la rue plus au nord pour dégager des espaces de stationnement devant les façades des logements et ainsi, préserver les espaces verts au sud des immeubles
- ouverture de la rue sur le boulevard du Tertre
- amélioration de la sécurité : passage en zone 30, création de 3 plateaux traversants, d'un trottoir de 2 mètres de large au sud de la rue et d'une voie verte pour les piétons et cyclistes de 3 mètres de large au nord de la rue
- plantation d'arbres d'alignement
- création de 25 places de stationnement public

2 • Création de la nouvelle rue d'Arras de février à juillet 2012 :

- prolongement de la rue d'Arras jusqu'à la rue de la Mayenne assurant la desserte du futur pôle de services publics "le Carré" et des parkings des immeubles
- passage en zone 30 et création d'un vaste plateau traversant au centre
- plantation et conservation d'arbres d'alignement
- création d'une trentaine de places de stationnement public

3 • Aménagement de nouveaux cheminements piétons et cycles de juillet 2012 à 2013 :

- création de 2 cheminements de 3 mètres de large réservés aux piétons et aux vélos : une liaison "est-ouest" entre la rue de l'Orne et la rue d'Arras (actuelle rue de Sancerre) et une liaison "nord-sud" entre la rue de la Chicotière et la rue de Saint-Nazaire, traversant la rue de la Mayenne
- aménagements paysagers : plantations, arbustes, plantes vivaces, bancs...
- éclairage public des cheminements

4 • Réfections de la rue de l'Orne en 2013 :

- reprise du trottoir et des stationnements



Projet de rénovation urbaine de Bellevue
<http://bellevuedemain.saint-herblain.fr>

Espace infos - 9 rue de Charente

